



# Barème des périodiques (SPPMO)

Au :01 Décembre		Augmentation : + 0,6 %		
Valeur du point :		14,00 €	12,00 €	11,75 €
Fonctions	Coef.	1ère cat.	2ème cat.	3ème cat.
Rédacteur en chef	185	2590 €	2220 €	2174 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2240 €	1920 €	1880 €
Secrétaire général de rédaction	140	1960 €	1680 €	1645 €
Rédacteur unique	133	1862 €	1596 €	1563 €
Premier secrétaire de rédaction	133	1862 €	1596 €	1563 €
Secrétaire de rédaction unique	133	1862 €	1596 €	1563 €
Premier rédacteur graphiste	133	1862 €	1596 €	1563 €
Chef de rubrique	133	1862 €	1596 €	1563 €
Secrétaire de rédaction	110	1540 €	1320 €	1293 €
Rédacteur graphiste	110	1540 €	1320 €	1293 €
Reporter	110	1540 €	1320 €	1293 €
Rewriter	110	1540 €	1320 €	1293 €
Reporter dessinateur	110	1540 €	1320 €	1293 €
Reporter photographe	110	1540 €	1320 €	1293 €
Rédacteur spécialisé	110	1540 €	1320 €	1293 €
Rédacteur	100	1400 €	1200 €	1175 €
<b>Stagiaires</b>				
Stagiaires du 13e au 24e mois	97	1358 €	1164 €	1140 €
Stagiaires du 1er au 12e mois	94	1316 €	1128 €	1105 €

(\*) La durée du stage est d'un an pour ceux qui possèdent le diplôme de journaliste délivré par les écoles et centres de formation gérés par la profession.

1ère catégorie : périodique traitant indifféremment de tous sujets d'actualité, de grande information et de politique et visant l'ensemble du grand public.

2ème catégorie : périodique s'adressant également au grand public, mais ayant une spécialisation rédactionnelle dominante et permanente.

3ème catégorie : périodique et revue spécialisés s'adressant à un grand public moins étendu et particulièrement à des techniciens.